

PROJET DE GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES OASIENS AU MAROC -PROGEDOM-

Appel à Projets 2025 N°01/ PROGEDOM/2025

I. OBJET :

Dans le cadre du projet de Gestion durable des Ecosystèmes Oasiens au Maroc -PROGEDOM- co-financé par le Fonds Fiduciaire PROGREEN (Banque Mondiale), il est prévu d'octroyer des subventions de contrepartie (Matching Grants) pour les projets visant le renforcement de la résilience des communautés face aux changements climatiques, sur la base d'appels à projets, au profit des groupes vulnérables, particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes à besoins spécifiques dans l'oasis d'Aoufous et R'teb. Dans ce cadre, l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier annonce l'ouverture des candidatures pour la soumission des demandes de soutien financier aux projets.

II. PROJETS ELIGIBLES AU FINANCEMENT :

Les projets concernés par cet avis, doivent s'inscrire dans les principaux axes du projet de gestion durable des écosystèmes oasiens au Maroc dans les communes territoriales d'Aoufous et R'teb (province d'Errachidia) à savoir :

- Le renforcement de l'offre touristique à travers l'aménagement et l'équipement d'unités d'accueil touristique, des espaces et plateformes panoramiques oasiennes dans les communes cibles.
- L'accompagnement et la qualification des acteurs du secteur touristique afin de promouvoir et de pérenniser l'offre touristique oasienne.
- La gestion durable des ressources naturelles en mettant l'accent sur l'utilisation rationnelle de l'eau et des sols ainsi que la préservation de la biodiversité dans le secteur touristique des oasis d'Aoufous et R'teb.
- L'amélioration et la promotion du produit touristique oasien via la numérisation et le marketing digital, tout en valorisant le capital immatériel des oasis d'Aoufous et R'teb.

III. CANDIDATS POUVANT DEPOSER UN PROJET :

Les types d'organisation :

- Les associations de développement actives dans le secteur du tourisme
- Les coopératives actives dans le secteur du tourisme.
- Les auto-entrepreneurs œuvrant dans le secteur du tourisme et des services connexes.

Les localisations :

- Les structures postulantes doivent être situées dans les zones cibles du projet PROGEDOM, à savoir les communes d'Aoufous et R'teb (province d'Errachidia).
- De plus, les associations actives dans le secteur du tourisme à l'échelle provinciale, dans la province d'Errachidia, peuvent également soumettre des projets dans ces zones.

Critères de sélection :

La sélection des projets se fera sur la base des critères suivants :

- La **complétude des documents** requis, comme détaillée au point IV ci-dessous.
- Le **statut juridique** de l'association, de la coopérative ou de l'auto-entrepreneur.
- La **conformité du projet** avec les objectifs et la catégorie des bénéficiaires du projet de gestion durable des écosystèmes oasiens au Maroc (PROGEDOM).
- La **conformité du projet avec les critères de priorisation spécifiques**
- La **faisabilité technique et financière** du projet.
- La **capacité et l'expérience du porteur** de projet dans le domaine proposé.
- Les **conditions de réalisation du projet** (méthodologie, organisation, ressources humaines et délais d'exécution).
- Le **nombre de bénéficiaires du projet** (directs et indirects).

Critères de priorisation spécifiques :

La priorité sera accordée proportionnellement aux propositions répondant aux critères suivants. En d'autres termes, la priorité augmentera en fonction du nombre de critères satisfaits.

Critère A - Entrepreneurat inclusif :

- Femmes occupant des postes de direction ;
- Personnes ayant des besoins particuliers à des postes de direction ;
- Jeunes adultes (18-32) à des postes de direction.

Critère B - Conception inclusive :

- Conception inclusive du projet répondant aux besoins des utilisateurs/clients femmes (par exemple, sous-projets répondant aux goûts, préférences des consommatrices et/ou traitant de la sécurité des femmes) ;
- Conception inclusive des projets répondant aux besoins des jeunes adultes (par exemple, sous-projets répondant aux goûts ou aux préférences des jeunes basé sur des consultations.) ;
- Conception inclusive de projets répondant aux besoins des personnes handicapées (par exemple, principes d'«accessibilité universelle » inclus dans l'infrastructure physique et/ou les services fournis par le sous-projet).

IV. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être soumis en deux exemplaires :

- Un exemplaire papier
- Une version numérique enregistrée sur clé USB.

a. Documents administratifs obligatoires

- Demande de financement adressée à Mme la Directrice Générale de l'ANDZOA.
- Formulaire simplifié du projet (téléchargeable sur www.andzoa.ma)

b. Dossier juridique selon la nature du porteur de projet

• Les associations :

Statut de l'association, liste des membres, dernier procès-verbal de renouvellement du bureau et PV de la dernière assemblée générale, récépissé légal du dépôt, procès-verbal de réunion concernant le projet signé par les membres du bureau, rapport moral (signé par le président et le secrétaire général), rapport financier (signé par le président et le trésorier).

• Les coopératives :

Le dossier juridique : statut de la coopérative, la liste des membres, le dernier procès-verbal de renouvellement du bureau, le récépissé de dépôt légal, le procès-verbal de la réunion de la coopérative relative au projet signé par les membres du bureau, le rapport moral (signé par le président et le secrétaire général), le rapport financier (signé par le président et le trésorier).

• Les auto-entrepreneurs :

Une copie de la carte d'auto-entrepreneur, les déclarations trimestrielles du chiffre d'affaires, une attestation de compte bancaire du projet, et une copie de la carte nationale de l'auto-entrepreneur.

c. Documents techniques et financiers

- Un document mettant en avant les **capacités humaines, logistiques et financières** de la partie requérante, avec une explication de la méthodologie d'exécution, de l'organisation, des ressources humaines et des délais de réalisation.
- Une **étude technico-économique** démontrant la viabilité du projet, son mode de fonctionnement, l'étude technique et les autorisations nécessaires.
- Des **devis estimatifs, des factures pro-forma** ou tout autre document justifiant les coûts du projet.
- Un document précisant les **contributions des partenaires au projet**, y compris celles des bénéficiaires, accompagné d'attestations prouvant le financement des partenaires.
- Une **déclaration sur l'honneur** précisant les contributions en nature ou financières du porteur de projet.
- Une **déclaration sur l'honneur** indiquant les aides publiques reçues au cours des deux dernières années.
- Un document justifiant l'**expérience ou les compétences** dans le domaine d'activité proposé.
- Une **attestation de compte bancaire** du porteur de projet accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
- Le **récépissé de dépôt des comptes annuels** auprès de la Cour des comptes pour les associations bénéficiaires de subventions publiques.

V. MODALITÉS DE FINANCEMENT

- La contribution du projet de gestion durable des écosystèmes oasiens au Maroc **peut atteindre 90 %** du coût total du projet, avec un **plafond maximal de 500 000,00 Dhs** par projet.
- Le porteur de projet doit apporter une **contribution en nature ou en numéraire d'au moins 10 %** du coût total du projet.

VI. DÉPÔT DES DOSSIERS

Le dossier de demande de financement (tel que détaillé au point IV ci-dessus) doit être déposé dans **une enveloppe portant le nom et l'adresse du demandeur**, avec la mention "**Appel à projets 2025 N° 01/PROGEDOM/2025**", et adressé à **Mme la Directrice Générale de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier** :

- À déposer au bureau d'ordre de la représentation de l'Agence au niveau du Département Territorial d'Erfoud sis au bâtiment administratif de l'ANDZOA - près de la Coordination des subdivisions agricoles d'Errachidia – Errachidia, en échange d'un accusé de réception.
- Ou envoyer par courrier à l'adresse mentionnée ci-dessus.

VII. Date limite de dépôt des dossiers :

La date limite de dépôt du dossier de participation à cet appel à projets est le 15 AVRIL 2025 à 16h30.

La Directrice Générale
de l'Agence Nationale pour le Développement
des Zones Oasiennes et de l'Arganier
Signé : Latifa YAAKOUBI